

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 180

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 68**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« de l'insuffisance de »

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur rédactionnelle.